

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021</p>
--

L'an deux mil vingt et un, le 23 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Marie-Françoise LELEU, , Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Florian DECOURT, Mr Lucien MONARD, Mr Valentin FLORIN.

Affiché le 17/02/2021

Absente excusée : Mme Valérie UYTTERSROT pouvoir donner à Mme Aurélie DELCURE
Secrétaire de séance : Mme Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Lecture du compte rendu de la réunion précédente 24 novembre 2020 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Délibérations :

1-) Transfert de la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, la communauté de communes est fortement encouragée par la LOM à prendre cette compétence « Mobilité » à l'échelle de son territoire. Dans le cas contraire, la région deviendrait automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1er juillet 2021 avec une faible possibilité de retour en arrière.

Plusieurs raisons incitent la communauté de communes de l'Oise Picarde à prendre la compétence d'organisation de la mobilité :

- pour construire un projet de territoire : la communauté de communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales
- pour devenir un acteur identifié et légitime de l'éco- système local de la mobilité, En cas de transfert de compétence de la commune à la CCOP, le PETR du Grand Beauvaisis assurerait le conseil et l'ingénierie de la compétence « Mobilité » pour l'ensemble des 4 intercommunalités de son territoire.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 3 décembre dernier, a décidé par 59 voix « pour » et une abstention, de prendre la compétence « Mobilité » en demandant aux communes le transfert de la compétence « Mobilité » vers la communauté de communes. », et ainsi de modifier ses statuts.

Il vous sera proposé d'accepter de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix « pour » et 0 Voix « contre », et 0 Abstention, accepte de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

- pour décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- pour rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements,

2-) Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements

individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

-Les frais de dépenses de fonctionnements de la commune

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

3-) délibération votes des subventions associations

Monsieur le Maire propose de maintenir le même versement que l'année précédente.

A.C.P.G / C.A.T.M	150.00 €
A S D A P A	150.00 €
C C A S	5000.00 €

Proposition acceptée à l'unanimité

4-) Point Travaux :

Mr le Maire fait un point sur les travaux prévus et les demandes de subventions en cours

Pour la place du 11 novembre les demandes de subvention ont été faites auprès du Département, de la Préfecture et de la Région des Hauts de France. (Rappel cout du projet 240 000 €)

Les dossiers sont à l'étude auprès du Département et de la Préfecture

Le conseil municipal approuve les travaux et les demandes de subventions à l'unanimité.

Pour le réseau électrique/ SE60 se charge de l'enfouissement du réseau demande de subvention déposée et accordée, gérée par le syndicat. Reliquat à hauteur de 50000 € pour la commune sur 2 ans.

Nous nous renseignons auprès de la région car il financerait la plantation de haies.

Projet de la Rue Roland Mariage jusqu'à la place du 11 nov :

Demande de devis (bordures et trottoirs) 24700 € TTC pour 134 mètres de travaux.

Réparation des bordures et remises à niveau 11000 € TTC et 5800 € HT Place du 11 nov

Mr Le Maire fera des demandes de subventions.

Mr le Maire explique que la CCOP aide à l'entretien du petit patrimoine (monuments aux morts, puit..) Des devis sont demandés et des subventions seront demandées pour compléter. La région des Hauts de France est prête à aider pour la restauration du monument nous ferons une demande de subvention car le 24/07/2021 nous fêterons les 100 ans. Mme Vincent demande s'il est possible de déplacer la borne incendie située devant le puits.

5-) Questions Diverses :

Mme Vincent demande ou en est le dossier de la vidéo surveillance.

Une demande de subvention a été faite, la préfecture nous a demandé un complément car il faut un agrément. Dossier en cours.

Mr Monard demande ou en est le projet du parc Eolien. La CCOP a voté une motion sur l'arrêt de ce projet. Le remplacement des anciennes est accepté (soit 60 éoliennes de prévus par la suite)

Des panneaux photovoltaïques sont envisagés à Breteuil. (Parking, piscine...)

Mr le Maire annonce le départ à la retraite du sergent-chef Mr DUPONT Marcel pour le 15 mars 2021 à la suite d'un courrier reçu du SDIS60.

Il lui faut un successeur Mr le Maire propose Mr DURAND Bruno comme successeur. Le conseil Municipal approuve cette future nomination à l'unanimité.

Mr le Maire voudrait acheter un camion de pompier pour les interventions au prix de 2500€ des demandes de subvention vont être faites.

Une administrée s'est fait mordre par le chien d'un administré. Nous rappelons qu'il est important de tenir les animaux en laisse et de veiller à ce que les portails soient bien fermés. Plusieurs personnes se sont plaints à la mairie. Un courrier va être fait au propriétaire.

Une Marche de Chepoix à Breteuil va être organisée samedi 27 février 2021 de 10h00 à 12h00. Cette marche sportive est organisée pour ramasser les déchets.

Mr le maire explique qu'un projet est mis en place « village en fête » avec des étudiants. Ces étudiants viendront (juin-août) pour organiser une soirée sur la place du village.

Mme Vincent demande si le centre aéré est prévu en juillet 2021 à Chepoix.

Mme FRERE demande s'il y a un retour concernant les fêtes de Noel. Mr le Maire explique un retour très positif concernant la distribution des cadeaux et une réflexion est mise en place pour l'année prochaine.

Mme Delcure demande de prévoir un ramassage des encombrants au printemps et organiser un nettoyage des chemins. Une date va être arrêté prochainement On nous signale vidange d'eaux usées rue Roland mariage. Cette pratique est formellement interdite surtout en période de Covid si problème d'assainissement appeler la CCOP le service SPANC.

Levée de Séance 20h50